

Le catalogue Formations 2024

Fiscal **Juridique** Social Patrimoine

Edito

Nous avons le plaisir de vous présenter notre catalogue des formations de l'année 2024.

Les avocats du Cabinet LAWREA Société d'Avocats proposent en effet aux entreprises et à leurs partenaires, tels les avocats, les experts-comptables et les notaires, des formations très spécialisées dans le domaine du droit fiscal et du droit des sociétés, s'appuyant sur leur expérience et leurs expertises.

Les thèmes proposés sont réactualisés chaque année, avec pour ambition de couvrir l'ensemble des points cruciaux du thème de la formation concernée.

L'animation de ces formations pourra s'effectuer en présentiel, en visioconférence ou en mixant les deux formats. Nous disposons pour cela d'outils adaptés qui permettent aux participants d'interagir pendant ces formations, sans sacrifier la qualité et l'interactivité de nos animations.

Nous espérons que cette souplesse supplémentaire dans l'organisation de certaines de nos formations vous permettra de poursuivre vos actions de formation professionnelle quelles que soient les circonstances.

Bien entendu, en tant qu'organisme de formation professionnelle continue, notre Société est certifiée QUALIOPF. Cette certification atteste de la qualité du processus que nous mettons en œuvre pour permettre à tous les participants de développer leurs compétences et de valider les acquis de l'expérience par la formation.

Nous vous remercions pour votre confiance renouvelée, souhaitant que cette nouvelle édition réponde à vos attentes et suscite votre intérêt.

Nous espérons que vos équipes auront autant de plaisir à participer à nos formations que nous en avons à les préparer et à les animer auprès d'elles.

Luc GIL



Laurence Brettes



Loi de finances - Actualités fiscales

Présentiel

Formation
demi-journée (4h)
1 850 € HT

Formation
journée (7h30)
3 450 € HT

Maximum souhaitable de 50 participants

Visioconférence

Formation
demi-journée (4h)
1 850 € HT

Formation
journée (7h30)
3 450 € HT

Au-delà de 50 personnes :

+ 77 € HT
par participant supplémentaire

+ 140 € HT
par participant supplémentaire

Coûts supplémentaires

Support

Support au format PDF envoyé par mail : **360 € HT** ou reproduction papier du support par nos soins : **40 € HT** par participant

Pour nos supports, nous utilisons un procédé d'impression à froid qui permet de préserver l'environnement.

Déplacements

Frais réels sur justificatifs pour le déplacement et l'hébergement de l'animateur.

Dans l'hypothèse d'une visioconférence

Frais de gestion, connexion et/ou plateforme, en supplément : **123 € HT** par formation

Un test préalable de compatibilité et d'accès à la plate-forme pourra être effectué avant la formation. Le client ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès.

Les droits d'utilisation, l'identifiant et le mot de passe communiqués aux participants sont strictement personnels et confidentiels et sous la responsabilité exclusive du client. En cas de transmission du lien à un tiers, la connexion sera coupée sans distinction.

Toute formation commandée sera facturée directement au Cabinet demandeur.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme payeur (OPCO...) pour votre prise en charge.

Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir au moins 8 jours avant la date de la formation. Dans le cas inverse, une participation aux frais de 150 € HT sera facturée.



Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée ou le Cabinet LAWREÁ (coordonnées en dernière page) qui vous mettra en contact.



La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie Actions de Formation

Nous contacter

Responsable des formations : Maître Luc Gil
Logistique et supports : Huguette Lima - Agnès Gillardin
Tél : 04 69 73 10 80 - formation@lawrea-avocats.com
Numéro d'activité : Préfecture du Rhône 82 69 129 47 69

Autres thèmes

	Formation demi-journée (4h)	Formation journée (7h30)
De 0 à 13 participants	1 790 € HT	3 010 € HT
14 < > 18 participants	1 850 € HT	3 450 € HT
19 < > 30 participants	100 € HT / participant	185 € HT / participant
31 < > 40 participants	3 100 € HT	5 700 € HT
A partir de 41 participants	77 € HT / participant	140 € HT / participant

Le Cabinet Lawréa organise par ailleurs, sous son nom, des formations sur la loi de finances, les actualités fiscales et d'autres thèmes, en Rhône-Alpes.

Pour plus d'informations sur les dates, les modalités, les thèmes proposés ou pour vous inscrire à ces formations, nous contacter par téléphone au 04 69 73 10 80, par mail à formation@lawrea-avocats.com ou rendez-vous sur le site internet du Cabinet.

Nos tarifs

et modalités d'inscription



Le Cabinet LAWREA rassemble des avocats et des juristes aux compétences variées privilégiant une approche pluridisciplinaire des dossiers, en concertation avec les partenaires habituels de l'entreprise (experts-comptables, notaires et conseils en gestion de patrimoine).

**Fonds de commerce
Baux commerciaux**

Revue, rédaction et négociation

Private equity

Capital-risque,
Capital-développement
Capital-transmission

**Ingénierie fiscale
en transmission
et restructuration**

Fiscalité des revenus et du patrimoine
des professionnels

**Fiscalité des entreprises
et des groupes**

Prestations de services intragroupes
Optimisation fiscale des revenus
Intégration fiscale

Impôts locaux

Taxe foncière - CFE
Contentieux

**Droit commercial
Contrats**

Droit des contrats
Contrats de distributions

**Contrôle fiscal
et contentieux**

Contrôle « à blanc »
Assistance à contrôle interne
Contrôle fiscal
Contentieux devant les juridictions

Formations

Fiscal - Juridique - Social - Patrimoine

**Fiscalité personnelle
et patrimoniale**

Dividendes - Plus-values
Défiscalisation

Fiscalité des associations

Activités lucratives et non lucratives
Assistance sur les aspects fiscaux

Droit des sociétés

Constitution, transformation
Dissolution, liquidation de sociétés
Approbation des comptes annuels
Suivi juridique courant

**Restructuration
Transmission**

Acquisition, cession, M&A
Prises de participation
Levées de fonds
Fusions et opérations assimilées

**TVA française
et internationale**

Champs d'application
Droits à déduction
TVA intracommunautaire
E-commerce

Fiscalité internationale

Résidences fiscales
Etablissements stables
Application des conventions
internationales

Fiscalité de l'immobilier

Acquisitions - Structurations
Transmissions - TVA immobilière
Droits d'enregistrements

**Fiscalité des sociétés
à l'impôt sur le revenu**

Option à l'IS/IR
Fiscalité des cessions de titres

Droit Fiscal

Fiscalité générale

Actualité fiscale	8
Lois de Finances	9

Fiscalité des entreprises

Amortissements et provisions	12
Associations et fiscalité	13
CET et taxes foncières	14
Détermination du résultat fiscal	15
Ingénierie fiscale des prestations de services intragroupes	16
Intégration fiscale	17
Le Holding	18
Les pactes Dutreil	19
Plus-values professionnelles	20
SCI et immobilier d'entreprise	21
La TVA et son actualité	22
TVA e-commerce	23
TVA Immobilière et droits d'enregistrement	24
TVA intracommunautaires sur les ventes de biens	25
Transmission et cession de société	26

Fiscalité des particuliers

Fiscalité internationale des personnes physiques	28
Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	29
L'impôt sur le revenu	30

Droit des affaires

Baux commerciaux	32
B.a.-ba des opérations d'acquisition	33

Droit Social

Actualité du droit social.....	35
La durée du travail.....	36
La protection sociale complémentaire.....	37
La rupture du contrat de travail.....	38
L'épargne salariale.....	39
Le contrat de travail.....	40
Le statut social des dirigeants de société.....	41
Les élections professionnelles.....	42
Les incidents de la relation de travail.....	43

Gestion du Patrimoine

La location meublée : régime général	46
La location meublée : approfondissement	47
La SCI : outil de gestion patrimoniale	48
Le démembrement de propriété	49
Les revenus fonciers	50

Nos formations

Droit

fiscal

ACTUALITÉ FISCALE

Les dernières évolutions fiscales



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a vocation à synthétiser les textes de lois intermédiaires, la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liées à l'évolution des règles fiscales.

Ce séminaire approfondit les règles fiscales les plus actuelles et fait un point particulier lors de chaque session sur un thème spécifique en lien avec l'actualité du trimestre précédent.



PROGRAMME

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

La périodicité de l'Actualité Fiscale se déroule comme suit :

4 sessions annuelles d'une demi-journée : avril-mai / juin-juillet / septembre-octobre / novembre-décembre

ou

2 sessions annuelles d'une journée : avril à juillet / septembre à décembre

ou

1 session annuelle d'une journée : de septembre à décembre



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée entre avril et décembre.



Durée

La formation se déroule sur une journée ou une demi-journée suivant le modèle ci-contre



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



Laurence BRETTE



Didier THEROND



LOI DE FINANCES POUR 2024

et les lois de finances rectificatives pour 2023

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée est un moment fort et incontournable de l'actualité fiscale qui synthétise les lois de finances (loi de finances 2024 et lois de finances rectificatives pour 2023, loi de financement de la sécurité sociale 2023 pour la partie fiscale).

Le but est d'aider à décortiquer les nouveaux textes de loi, d'identifier les orientations et définir des stratégies à mettre en place pour les clients.

PROGRAMME

Selon les textes adoptés par le législateur, seront traités particulièrement les thèmes suivants :

Fiscalité des revenus et du Patrimoine

Impôt sur le revenu
Dispositions générales
Revenus catégoriels
Crédits et réductions d'impôt
Impôt sur la fortune immobilière


Fiscalité des entreprises


Crédits d'impôt
BIC
Impôt sur les sociétés
Taxe sur la valeur ajoutée
Contribution Economique Territoriale
International - prix de transfert
Groupe TVA


Taxes diverses


Contrôle, contentieux fiscal et recouvrement


INFOS


Public concerné
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes


Période
Formation proposée entre janvier et mars.


Durée
La formation se déroule sur une journée.


Pré-requis
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.


Méthode pédagogique
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.


Animateur(s)



Luc GIL

Laurence BRETTE

Didier THEROND

David ECOCHARD





Fiscalité des entreprises

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

appréhender les écritures comptables

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour but de vous permettre de faire le point sur les écritures comptables que sont les amortissements et les provisions, ainsi que sur les règles particulières rencontrées.

PROGRAMME

Sont notamment abordés :


1- Amortissements :


- Détermination des biens et droits faisant partie de l'actif immobilisé
- Détermination des actifs sujets à dépréciation
- Détermination de la base amortissable
- Détermination de la durée de l'amortissement
- Amortissements dont la déduction est exclue ou soumise à des règles particulières
- Risques fiscaux afférents aux amortissements non comptabilisés ou comptabilisés à tort


2- Provisions :


- Définition et conditions générales de déduction des provisions
- Provisions pour dépréciation
- Risques fiscaux afférents aux provisions


INFOS


Public concerné
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes


Période
Formation proposée d'avril à décembre


Durée
La formation se déroule sur une journée.


Pré-requis
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.


Méthode pédagogique
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.


Animateur(s)



Didier THEROND



ASSOCIATIONS ET FISCALITÉ

maîtriser le régime fiscal des associations



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour but de présenter la fiscalité applicable aux associations pour une mise en oeuvre pratique et des choix facilités.



PROGRAMME

Présentation et approfondissement des règles fiscales applicables aux associations

Les critères d'assujettissement et d'imposition aux impôts commerciaux (TVA, IS, CET, taxe sur les salaires).

Les différents cas d'exonération des impôts commerciaux (textes spécifiques, règle des « 4 P », franchise des impôts commerciaux, ...).

L'assujettissement ou non à la TVA des subventions reçues par les associations.

Les règles particulières relatives à la rémunération des dirigeants associatifs.

La séparation des activités lucratives et non lucratives : sectorisation et filialisation.

Analyse de cas de jurisprudence, aspects déclaratifs et proposition d'une méthode.



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin
d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



CET ET TAXES FONCIÈRES

déterminez et vérifiez la CET



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présentation des caractéristiques et des points clés de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui composent la Contribution Economique Territoriale (CET) afin d'être en mesure d'en contrôler le montant.



PROGRAMME

En procédant à une approche approfondie et méthodique, nous vous proposons de réaliser un « check up » destiné à apprécier la situation de l'entreprise au regard de la CET pour cerner le régime d'imposition et les exonérations applicables, identifier les erreurs d'imposition et apprécier l'impact de certaines opérations sur son montant (telles les opérations de restructuration ou l'entrée de la société dans un groupe fiscal intégré).

L'entreprise est-elle imposable ?

Rappel des activités imposables
Particularité des locations immobilières
Formalisme des exonérations facultatives

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Présentation et illustration pratique des différentes valeurs locatives foncières : distinction des immeubles commerciaux de ceux qualifiés d'industriels dont les contours ont été récemment re-précisés par l'administration.
Rapprochement avec la valeur locative foncière retenue pour la taxe foncière : exemples de cadrages
Quelles obligations déclaratives : 1447 M ou 1447-C ?
Paiement de la CFE

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Quel chiffre d'affaires retenir pour déterminer le taux effectif d'imposition ?
Détermination de la valeur ajoutée (VA)
Eviter l'amende fiscale exigible en cas d'erreur ou d'omission de déclaration des salariés (1330 CVAE)

Dégrèvements et régimes d'exonération existants

Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (1327-CET) dont le taux a été récemment abaissé
Exonérations des entreprises nouvelles, des ZRR, des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

maîtriser les points clés



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour finalité de perfectionner vos connaissances en matière de détermination du résultat fiscal, en présentant, à l'aide de décisions de jurisprudence et d'extraits du Bulletin Officiel des Finances Publiques, les conséquences pratiques des grands principes de la fiscalité et les retraitements fiscaux qui permettent de passer du résultat comptable au résultat fiscal.



PROGRAMME

Nous vous proposons au cours de cette journée d'approfondir différents retraitements et régimes fiscaux que nous avons sélectionnés à partir de la pratique conseil et contentieux de notre Cabinet.

Sont notamment abordés :

- La correction symétrique des bilans et le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit
- L'abandon de la théorie du bilan et la notion d'activité accessoire
- Les conséquences de la variation de l'actif net du bilan
- Principe d'indépendance des exercices et règles applicables lorsque l'entreprise ne clôture aucun exercice en cours d'année ou, au contraire, en clôture plusieurs
- Rappel des conditions de déductibilité fiscales des charges assorti d'illustrations jurisprudentielles récentes
- Rappel des règles de déductibilité des charges, des amortissements, des provisions et des liens existants avec les règles comptables
- Point sur la déductibilité fiscale des subventions et des abandons de créance
- Rappel du régime fiscal des titres de participation
- Quelles sont les amendes fiscales exigibles en cas de non respect de certaines obligations déclaratives ? Quelles parades sont envisageables ?
- Opportunité d'opter pour le report en arrière des déficits fiscaux et le formalisme y afférent



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND



INGÉNIERIE FISCALE DES PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPES

la fiscalité des flux liés aux prestations existantes dans un groupe

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes.

Ces conventions peuvent avoir un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie) ou non (ventes de biens, service administratifs).

Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.

PROGRAMME

Il est courant dans les groupes de sociétés de constater l'existence de conventions conclues entre les sociétés du groupe. Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

La particularité des conventions de trésorerie

Le contexte / La compatibilité de telles opérations avec le monopole bancaire / L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie

Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes

L'affaire Société SAMO GESTION c/ Société SOREPLA / L'affaire Société MECASONIC / L'affaire Société SAS CAHEMA
Le champ d'application des prestations facturées aux filiales

Holding animatrice et prestations de services

L'intérêt de la qualification / Définition de la société holding animatrice / Les préconisations liées à l'animation effective de la holding / La limite / Les Holdings personnelles d'exercice

La déductibilité fiscale des charges

Les principes / La procédure de reprise / Les modalités de rémunération envisageables / La synthèse des prix acceptables / La remontée des salariés et dirigeants dans le Holding

L'application aux situations de holdings

La détermination des montants facturés / Exemple de clefs de répartition entre sociétés

La question de la TVA

TVA et facturation / TVA et déduction / La situation TVA des dirigeants personnes morales

La question de la Taxe sur les salaires

Les principes / Le cas des dirigeants sociaux / La situation des dirigeants depuis 2013 / La situation des gérants article 62 CGI
La prise en compte des montants versés aux sur-holdings

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



INTÉGRATION FISCALE

de l'option à la détermination du résultat d'ensemble

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'intégration fiscale est à la fiscalité ce que la consolidation comptable est à la comptabilité. Ce régime, qui permet de mutualiser les résultats fiscaux des sociétés appartenant au groupe fiscal, est toutefois subordonné au respect d'un strict formalisme devant être observé en permanence.

PROGRAMME

Cette formation a pour finalité de permettre d'apprécier l'exactitude de la charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée dans les comptes sociaux de la société-mère d'un groupe fiscal et des dettes ou créances d'impôt comptabilisées dans les comptes des filiales membres du périmètre d'intégration.

La validation de la charge d'impôt sur les sociétés « groupe » et des charges d'impôt sur les sociétés filiales membres a pour corollaire de valider l'exactitude des résultats individuels rectifiés et du résultat d'ensemble, ce qui implique de :

- vérifier l'appartenance ou non au périmètre du groupe fiscal intégré des sociétés concernées
- s'assurer de la capacité d'une société à être la mère intégrante d'un groupe, de l'exactitude du résultat d'ensemble et de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable
- vérifier que le montant de l'impôt sur les sociétés individuel comptabilisé dans les comptes de chaque société membre est conforme à la convention d'intégration fiscale
- apprécier le risque d'application d'amendes fiscales induit par l'existence d'erreurs ou d'omissions dans l'exécution de certaines obligations déclaratives
- apprécier les risques d'impact sur la charge d'impôt sur les sociétés du groupe consécutivement à un contrôle fiscal et de s'assurer de la parfaite application des dispositions de la convention d'intégration fiscale
- Réalisation d'un cas pratique de détermination d'un résultat d'ensemble avec les imprimés spécifiques à l'intégration fiscale

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND

LE HOLDING

Et sa fiscalité transversale

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour but de présenter la société holding dans tous ses états : ses utilisations variées, son mode de fonctionnement, sa mise en place, ses conventions (trésorerie, prêt et avance, mandat de direction, convention de prestations, etc...), mais aussi de faire le tour complet de la fiscalité s'appliquant au holding et à son dirigeant.

La formation a ainsi vocation à répondre aux questions récurrentes que l'on se pose sur le holding : Pourquoi un holding ? Intérêt de la qualification du holding animateur et ses enjeux ; les préconisations pour l'animation, les risques, les solutions.

PROGRAMME

1- Identifier les motifs de la création du holding

- Organisation des groupes
- Contrôle capitalistique des sociétés, de conciliation des intérêts des associés
- Outil de transmission familiale : FBO et Dutreil
- Reprise d'entreprises : double effet de levier du LBO, avantages et risques fiscaux, juridiques et pénaux (abus de droit, acte anormal de gestion, abus de biens sociaux, abus de majorité...)

2- Identifier et maîtriser les règles du holding animateur de son groupe

- définir la notion de groupe et la politique du groupe de sociétés
- organiser le contrôle des filiales
- animation et convention de prestations de services

3- Gestion des conséquences fiscales de l'animation

- pacte Dutreil (donation, succession)
- IFI
- Plus-values

4- Gestion fiscale de la direction du holding :

- direction du groupe, des filles
- problématique des dirigeants connus

5- gestion fiscale de la société holding avec ses filiales

- nature des prestations de services intragroupes et leur mode de rémunération
- déterminer le prix des management fees
- élaborer une convention de trésorerie
- les régimes fiscaux des dividendes : régime mère fille et régime d'intégration fiscale
- aides et avantages accordés aux filiales, la déductibilité des charges

6- gestion de la société holding en matière de TVA et de taxe sur les salaires

- champ d'application et holding mixte
- coefficient de déduction

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

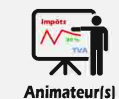
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin
d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE



LES PACTES DUTREIL

transmission d'entreprises sociétaires

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour objectif la maîtrise du cadre fiscal des pactes Dutreil « transmission d'entreprise sociétaires ». Connaître les opérations autorisées, les optimisations fiscales qui peuvent être réalisées dans un cadre légal et doctrinal défini afin de mettre en oeuvre en toute sécurité les pactes : exemples de stratégies fiscales en matière de transmission.


En particulier, cette journée appuiera sur les risques liés à la mise en place ou au contraire à l'absence de mise en place d'un pacte Dutreil chez les clients.


PROGRAMME


- Pacte Dutreil : Intérêt du régime - exemples de situations chiffrées
- Une lourde responsabilité en tant que conseil
- Présentation du pacte Dutreil transmission de titres de sociétés
- Les sociétés et activités éligibles au pacte Dutreil
- Les signataires du pacte, la conclusion ou la prise en compte d'un engagement collectif, unilatéral, réputé acquis ou post-mortem
- Les conditions à respecter après la transmission
- Les conditions liées à l'exercice des fonctions de direction
- L'apport de titres reçus en Dutreil à une holding
- Le respect des obligations déclaratives et la prescription fiscale
- Exemple (simplement indicatif) de pacte


Seront notamment étudiés, les modifications apportées par la Loi de finances 2019 et les commentaires administratifs faisant suite à la consultation publique mise en place entre le 6 avril et le 6 juin 2021 et devenus définitifs le 21 décembre 2021 et les récentes jurisprudences et textes concernant la location équipée et la location meublée.


INFOS


Public concerné
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes


Période
Formation proposée d'avril à décembre


Durée
La formation se déroule sur une journée.


Pré-requis
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.


Méthode pédagogique
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.


Animateur(s)



Luc GIL



PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES : LES RÉGIMES D'EXONÉRATION

Les clefs indispensables pour vous aider à (mieux) les utiliser

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation, a pour but de vous aider à vous y retrouver dans la jungle législative des multiples régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles, en répondant aux questions fondamentales :

Quel est le régime applicable à l'opération concernée ?

Comment appliquer, cumuler et optimiser les régimes ?

Le régime est-il correctement appliqué à l'hypothèse rencontrée ?

PROGRAMME

Après une vue détaillée des différents dispositifs d'exonération applicables aux transmissions d'entreprises pour en connaître les bases, la formation propose des exercices d'application au travers de schémas pratiques pour vous permettre de maîtriser les mécanismes de chaque régime d'exonération, et ainsi mieux les utiliser dans votre vie professionnelle.

- Exonération des petites entreprises (151 septies)
- Exonération des transmissions d'entreprise (238 quinquies)
- Exonération de l'immobilier d'entreprise (151 septies B)
- Exonération du départ à la retraite (151 septies A)
- Exonération de la transmission à titre gratuit (41 et 151 nonies II)
- Report d'imposition en cas d'option IS (151 nonies III)
- Report d'imposition en cas de cessation d'activité (151 nonies IV)
- Purge ou non des reports / sécurisation
- Intérêt du 151-0 octies (maintien des reports)
- Gestion du passage à l'IS - gestion de la société à l'IS

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE



SCI ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles professionnels

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.

PROGRAMME


La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise


- Comparatif IS-IR
- Les principaux aspects des revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation...)
- La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)
- La situation de la SCI au regard de la TVA
- La SCI, l'IFI et la taxe de 3 % sur la valeur vénale des immeubles


Les principales difficultés fiscales soulevées par certaines techniques particulières


- Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques
- Le bail à construction et les conventions de retour gratuit en fin de bail


INFOS



Public concerné
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes


Période
Formation proposée d'avril à décembre


Durée
La formation se déroule sur une journée.


Pré-requis
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.


Méthode pédagogique
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.


Animateur(s)



Didier THEROND



LA TVA ET SON ACTUALITÉ

un impôt en constante évolution qui suscite de nombreuses difficultés d'application

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La TVA n'est plus un impôt franco-français mais un impôt régi par l'Europe. Il est donc essentiel de connaître et de prendre en compte la jurisprudence de la CJUE, la position des instances communautaires, d'avoir la connaissance de la problématique des positions contradictoires (entre la doctrine, la jurisprudence du Conseil d'Etat et celle de la CJUE) pour sécuriser les choix de l'entreprise.

PROGRAMME


Cette actualisation des connaissances s'établit à partir d'une méthodologie de raisonnement tviste autour des grands principes régissant la TVA (champ d'application, droit à déduction).


L'étude des sujets abordés dépend de l'actualité jurisprudentielle et/ou doctrinale, des implications techniques et pratiques des contrôles et contentieux sur le territoire national.


A titre d'exemple, lors de la dernière session, ont été abordés les thèmes suivants :


- Les ventes à distance intracommunautaires
- Le régime des opérations dites « composites » ou complexes
- Les problématiques relatives aux indemnités et subventions
- Le groupe TVA
- et diverses décisions jurisprudentielles rendues en matière de TVA sur divers thèmes


INFOS



Public concerné
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes


Période
Formation proposée de septembre à décembre.


Durée
La formation se déroule sur une journée.


Pré-requis
Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.


Méthode pédagogique
Animation et réponses aux questions des participants.
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.


Animateur(s)



Didier THEROND



TVA E-COMMERCE

ce qui change pour les particuliers et les vendeurs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A fin de dynamiser et encadrer le secteur du e-commerce, l'UE a pris des mesures visant à simplifier et à harmoniser les législations européennes.

Ces nouvelles dispositions modifient en profondeur les règles de TVA applicables dans le cadre du commerce électronique transfrontalier entre entreprises et consommateurs finaux.

PROGRAMME

Au cours de cette journée de formation, nous aborderons :

- les nouvelles règles de territorialité applicables aux ventes à distances intracommunautaires et aux ventes à distance de biens importés,
- les nouvelles règles qui rendent les plateformes « facilitatrices » redevables de la TVA afférente aux ventes réalisées par des vendeurs situés dans des pays tiers à l'UE notamment via les « markets-places »,
- les nouveaux guichets (OSSUE, IOSS) qui permettront de déclarer, en France, la TVA due à l'étranger,
- les différents aspects déclaratifs (TVA, DEB, registres) afférents à ces nouveaux régimes.

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND



TVA IMMOBILIÈRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

les 15 notions qui fondent la législation depuis 2010



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée a pour but de présenter la réforme de la TVA immobilière applicable depuis le 11 mars 2010 et ses évolutions récentes.

La présentation est faite de façon synthétique et originale par l'étude des termes et notions qui fondent le texte légal pour permettre d'acquérir une méthode applicable en pratique dans les dossiers clients.



PROGRAMME

Transférée dans la loi de finances rectificative pour 2010, la réforme de la TVA applicable aux opérations immobilières est entrée en vigueur le 11 mars 2010 et transpose en droit interne les dispositions de la directive n°2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Lors de cette journée, seront étudiées les 15 notions essentielles à la compréhension de la réforme :

- Suppression et banalisation du régime des marchands de biens
- Mesures transitoires (pour mémoire)
- Assujettis et non-assujettis
- Terrains, immeubles, droits assimilés
- Option pour l'imposition à la TVA
- Notions de « production » et « livraison »
- Notion « d'ayant ouvert droit à déduction » et situations d'application de la TVA sur la marge.
- Redevable de la TVA
- Bail à construction
- Livraison à soi-même
- Taux de TVA
- Engagements de revendre et de construire
- Dispense de TVA de l'article 257 bis
- Fait générateur et exigibilité
- Notion de « prix exprimé »

Et, bien sûr, sera fait un point de la situation d'application de la TVA sur la marge suite aux nombreuses précisions ou décisions des derniers mois (arrêt Icade Promotion notamment, arrêts de la CJUE et du CE).

Il sera également évoqué, les précisions récentes apportées aux notions d'assujettis et de marchands de biens.



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



TVA INTRACOMMUNAUTAIRES SUR LES VENTES DE BIENS

les règles TVA pour les particuliers et les vendeurs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le législateur a récemment transposé (CGI) diverses mesures édictées par la réglementation communautaire destinées à encadrer plus strictement les ventes de biens et marchandises intracommunautaires. Ainsi, depuis le 1er juillet 2021, le régime des ventes à distances intracommunautaires (VAD-IC), afférents aux ventes réalisées à destination des particuliers et des personnes bénéficiant d'un régime dérogatoire (PBRD), a été profondément modifié.

Depuis le 1er janvier 2020, la transposition en droit interne des mesures « Quick fixes » a encadré plus strictement les opérations intracommunautaires entre assujettis (B2B). A cela, s'est également rajouté le remplacement de la déclaration d'échange de biens (DEB) par l'enquête mensuelle des échanges de biens intracommunautaires (EMEBI) depuis le 1er janvier 2022.

Nous vous proposons de consacrer une journée à actualiser vos connaissances sur ces sujets.

PROGRAMME

I- Ventes à distance intracommunautaires (VAD-IC)

- nouvelles règles de territorialité applicables depuis le 1er juillet 2021
- rôle et intérêt du Guichet Unique (OSS-UE)
 - modalités d'inscription
 - déclaration opérations et paiement TVA
- Exemples

II- Ventes intracommunautaires (B to B)

- Livraisons intracommunautaires
 - règles de territorialité
 - aspects déclaratifs CA3 et EMEBI
- 2 opérations particulières
 - transfert de stocks : aspects déclaratifs CA3 et EMEBI
 - opérations dites triangulaires et ventes en chaîne : aspects déclaratifs et EMEBI

III- Acquisitions intracommunautaires

- Aspects déclaratifs CA3 et EMEBI

IV- Prestations de services

- Principes de territorialité, aspects déclaratifs

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND



TRANSMISSION ET CESSIION DE SOCIÉTÉ

Les enjeux fiscaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation présente une méthodologie globale de gestion fiscale de la cession et de la transmission de la société, assortie des schémas d'optimisation, de maîtrise et d'utilisation des reports d'imposition, de connaissance des options fiscales les plus avantageuses comme de l'identification des risques et des modalités déclaratives de chaque régime.

PROGRAMME

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

1- La gestion des reports et sursis dans les schémas de transmission à titre onéreux et gratuit

2- La transmission par apport

- utilité des opérations d'apport-cession
- enchaînement des opérations (transmettre avant ou après apport)

3- La transmission par cession

- schéma d'optimisation
- Prélèvement forfaitaire unique versus abattement
- Déclaration n°2074 et 2042-C
- Les régimes d'exonération et les pièges à éviter (aperçu de la jurisprudence et des contrôles fiscaux, modalités déclaratives)
- Départ à la retraite
- PME de moins de 10 ans

4- La cession de titres de sociétés soumises à l'IS

- Les clauses anti-abus
- Exit tax
- Activités lucratives/habituelles et opérations de bourse

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin
d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE





Fiscalité des particuliers

FISCALITÉ INTERNATIONALE DES PERSONNES PHYSIQUES

revenus des résidents et non-résidents

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objectif de présenter les principales dispositions applicables, en droit interne français, à l'imposition des revenus de différentes natures perçus soit en France, par des contribuables non-résidents, soit à l'étranger, par des contribuables résidents. Les fondements de la fiscalité internationale appliqués à celle des personnes physiques sont aussi étudiés dans le cadre de cette formation.

PROGRAMME

I- Fondement de la fiscalité internationale appliquée à la fiscalité des personnes physiques

- Les sources
- La territorialité de l'impôt sur le revenu
- Les conventions fiscales bilatérales - instrument multilatéral
- La notion de résidence fiscale

II- Imposition des revenus

- Les revenus d'activités
- Les revenus de placement
- Les revenus immobiliers
- Transfert du domicile et Exit-tax
- Cas particuliers : salariés détachés ou expatriés / impatriés, artistes et sportifs

III- Imposition de la fortune - IFI

- IFI
- Successions internationales

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin
d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Luc GIL



Laurence BRETTE



L'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

caractère et formalisme

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Depuis le 1er janvier 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) a succédé à l'ISF.

Nous vous proposons, dans le cadre d'une journée dédiée, de vous présenter le champ d'application, les principales caractéristiques et le formalisme afférent à cette nouvelle imposition axée sur la valeur du patrimoine immobilier (mais pas que) du contribuable.

PROGRAMME

Quels sont les redevables de l'IFI ?

L'IFI a reconduit sur ce point les règles antérieurement applicables en matière d'ISF notamment pour la détermination du redevable et du fait générateur de l'imposition que nous vous proposons de rappeler.

Quelle est l'assiette de l'IFI ? L'immobilier professionnel bénéficie-t-il d'exonérations ?

- **Un principe d'imposition de l'ensemble des biens et droits immobiliers ...**
L'IFI est essentiellement centré sur une assiette plus restreinte que l'ISF, en l'occurrence l'ensemble des biens et droits immobiliers détenus par le contribuable et reprend les règles d'évaluation jusqu'alors appliquées en matière d'ISF.
- **... mais qui prévoit des exonérations en faveur de l'immobilier professionnel.**
L'IFI intègre toutefois dans son assiette la valeur représentative de biens immobiliers détenus directement ou indirectement par les sociétés sans qu'il soit nécessaire que les sociétés soient à prépondérance immobilière. Néanmoins, ce dispositif prévoit des exonérations et des exclusions en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Nous approfondirons donc les différentes hypothèses permettant d'exclure l'immobilier d'entreprise de l'assiette de l'IFI.

Comment peut-on optimiser l'IFI ?

Ce dispositif redéfinit les dettes déductibles, en instituant notamment de nombreuses règles anti-abus (règle de plafonnement pour les patrimoines dont la valeur taxable excède un certain montant, et exclut, sous certaines conditions, la déductibilité de certains prêts familiaux).

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Didier THEROND



L'IMPOT SUR LE REVENU

réorganiser les acquis, parfaire les connaissances, arbitrer et sécuriser les choix

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation, à visée pratique, a pour but de vous aider à identifier et gérer rapidement les principaux écueils et difficultés qui peuvent être rencontrés lors de la déclaration des revenus ainsi qu'à réorganiser vos connaissances et acquis pour vous préparer au mieux à la période fiscale.

La formation présente les dernières évolutions du droit, en intégrant les dernières lois de finances, textes législatifs, décisions de jurisprudence, commentaires administratifs dont, bien évidemment, tout ce qui se rapporte à la mise en place et à l'application du prélèvement à la source et de son corollaire indissociable, le CIMR, mais aussi les projets de loi à venir.

PROGRAMME

Après avoir rappelé le nouveau mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source et CIMR dans ses effets sur les années postérieures à sa mise en place), seront notamment présentés et analysés les points suivants :

- Paramètres de l'impôt sur le revenu de l'année : calendrier, déclaration tacite, barème et schémas de calcul de l'impôt et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ;
- Détermination du foyer fiscal : à quelle date se placer, les bonnes questions à se poser, le choix entre rattachement de l'enfant et versement d'une pension alimentaire
- Revenus nets catégoriels : présentation détaillée de chaque catégorie de revenus (détermination des revenus nets relevant de chaque catégorie et leurs modalités de déclaration) et du dispositif du quotient pour les revenus exceptionnels ou différés
- Charges déductibles du revenu global : les versements aux régimes d'épargne retraite, les pensions
- Principaux crédits d'impôt : régularisation des acomptes, focus sur les nouveaux dispositifs...
- Déclaration des comptes bancaires ouverts à l'étranger (contrats d'assurance vie, capitalisation et crypto monnaies)

INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée d'avril à décembre



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Pratique constante de la matière fiscale ou comptable.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Laurence BRETTE



Droit

des affaires

BAUX COMMERCIAUX

sécuriser ses pratiques et maîtriser les dernières évolutions



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet de faire connaître les clauses impératives d'un bail commercial, savoir aménager les clauses sensibles et appréhender quelques événements particuliers affectant la vie du bail ou y mettant fin.



PROGRAMME

I - La conclusion du bail : points d'attention et clauses sensibles

- Champ d'application du statut des baux commerciaux
- Conclusion du bail
- La durée du bail
- Le loyer et autres conditions financières du bail
- Les charges et impôts
- Les clauses d'ordre public

II - La vie du bail : les événements à traiter avec prudence

- La sous-location
- La transmission du bail
- La mise en vente du local loué
- Les travaux
- La révision triennale du loyer
- Le preneur en difficulté (mesures de prévention et procédures collectives)

III - La fin du bail : la résiliation - le congé et ses conséquences

- La résiliation du bail en cours : la clause résolutoire
- Le congé donné par le preneur
- Le congé donné par le bailleur
- L'absence de congé : la poursuite du bail au-delà de sa durée d'origine



INFOS



Public concerné

Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Avoir les connaissances de base en droit des sociétés
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Bénédicte MACCOTTA



B.A.BA DES OPÉRATIONS D'ACQUISITION

maîtriser les dernières évolutions



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le déroulé et la structuration d'une opération d'acquisition.
- Savoir identifier les enjeux juridiques et les zones de risques.



PROGRAMME

- Description d'un process « classique » d'acquisition
- Description d'un process d'acquisition avec « effet de levier »
- Focus sur les due-diligences
- Focus sur les principales clauses du contrat de cession
- Focus sur la convention de garantie



INFOS



Public concerné

Responsables juridiques - Juristes - Paralegals - Avocats - Experts-comptables



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une demi-journée.



Pré-requis

Avoir les connaissances de base en droit des sociétés
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode
pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin
d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Anne-Laure RIVAT



Droit

social

ACTUALITÉ DU DROIT SOCIAL

les dernières évolutions sociales

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, issues de la loi, des dispositions réglementaires et des évolutions jurisprudentielles.

Outil indispensable de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'adapter les pratiques aux dernières évolutions et d'anticiper la mise en place des bons outils de GRH.

PROGRAMME

Le programme détaillé est déterminé en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente :

- Droits fondamentaux des salariés
- Contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Santé – sécurité
- Durée du travail
- Négociation collective
- Représentation du personnel
- Cotisations sociales
- Protection sociale
- ...

INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LA DURÉE DU TRAVAIL

maîtriser le dispositif légal du temps de travail

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet d'analyser en détail quelques particularités de la réglementation relative à la durée du travail génératrices de risques pour l'entreprise : conventions de forfait et travail à temps partiel.

Outil de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'optimiser le fonctionnement des ressources humaines en anticipant, évitant ou réduisant les risques sociaux et financiers de réglementation souvent méconnues.

PROGRAMME

1. Les conventions de forfait en jours

- La genèse du forfait en jours
- La hiérarchie des textes
- Le champ d'application
- Le formalisme du forfait en jours
- Le fonctionnement du forfait en jours
- Le salaire

2. Le travail à temps partiel

- Généralités
- Définition légale
- La mise en place du temps partiel
- Le contrat de travail à temps partiel
- La durée minimale du travail
- Organisation du temps de travail
- Modification de la durée du travail
- Les heures complémentaires
- Les compléments d'heures
- Le temps partiel annualisé
- Le statut du salarié à temps partiel

INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée ou deux demi-journées



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire en entreprise

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La rémunération des salariés est composée d'éléments salariaux et d'avantages parmi lesquels la protection sociale constitue un élément important de protection du salarié et de sa famille, de fidélisation du salarié et d'optimisation de la rémunération.

La formation a pour objet de détailler le contenu des principaux régimes collectifs, les obligations de l'entreprise, les conditions, les avantages, les risques et les pièges à éviter lors de la mise en place, la modification et la suppression d'un régime collectif de prévoyance (mutuelle ou prévoyance lourde) ou de retraite supplémentaire.

PROGRAMME

1. Introduction historique
2. Protection sociale de base
3. Protection sociale complémentaire – généralités
4. Relations avec l'assureur
5. Les garanties de prévoyance
6. Les garanties de retraite
7. L'acte créateur du régime de protection sociale
8. Mettre en place une couverture de protection sociale
9. La décision unilatérale de l'employeur
10. Définition des assurés
11. Caractère collectif et garanties
12. Caractère collectif et cotisation patronale
13. Caractère obligatoire
14. Les dispenses d'adhésion
15. Généralisation de la mutuelle
16. Limites d'exonération

INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

négozier et sécuriser les départs



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La rupture du contrat de travail constitue un évènement important de la relation salariale, moment litigieux ou négocié, moment délicat, voire difficile dans tous les cas.

La formation a pour objet d'analyser les principaux modes de rupture du contrat de travail afin d'en anticiper les risques, les avantages et les inconvénients.



PROGRAMME

1. Le licenciement pour motif personnel

- Les principaux motifs de licenciement
- La faute disciplinaire - L'insuffisance professionnelle - L'inaptitude et l'absence répétée ou prolongée
- La procédure de licenciement
- Le coût d'un licenciement

2. La rupture conventionnelle individuelle

- Le cadre général (Une rupture négociée - Les précautions à prendre)
- La procédure de rupture conventionnelle
- Les conséquences financières

3. La démission

- Définition
- Les précautions à prendre

4. La prise d'acte de la rupture et la résiliation judiciaire

- Définitions
- Les précautions à prendre
- Les risques financiers



INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



L'ÉPARGNE SALARIALE

mécanismes et fondamentaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La rémunération des salariés est composée d'éléments individuels fondés sur le contrat de travail, les fonctions du salarié et ses performances. Elle peut être utilement complétée par des éléments plus collectifs permettant d'allier la participation à un résultat d'entreprise et l'optimisation fiscale et sociale d'une rémunération différente et de l'épargne salariale.

La formation a pour objet de détailler les principaux dispositifs d'intéressement du salarié et d'optimisation de la rémunération afin de compléter les outils de management et de fidélisation des salariés.

PROGRAMME

1. Une rémunération discrétionnaire : la prime de partage de la valeur

- Les bénéficiaires de la PPV
- La mise en place
- Le montant de la PPV (Le montant minimum et le montant maximum - La modulation de la prime)
- Le versement de la PPV
- Le régime fiscal et social de la PPV

2. Une rémunération fondée sur les résultats de l'entreprise : la participation

- Un régime obligatoire ou facultatif
- La formule de calcul
- La mise en place de l'accord de participation
- Le versement de la participation

3. Une rémunération fondée sur les performances de l'entreprise : l'intéressement

- Un régime facultatif
- La formule de calcul
- La mise en place de l'accord d'intéressement
- Le versement de l'intéressement

4. L'épargne salariale

- Les plans d'épargne salariaux
- Les plans d'épargne retraite

INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



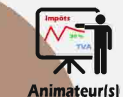
Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LE CONTRAT DE TRAVAIL

choisir, rédiger, modifier le contrat de travail



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives à la conclusion du contrat de travail et à ses évolutions.

Le contrat de travail va régir les relations entre l'employeur et le salarié pendant une période qui peut être très longue. Cette formation permet de sécuriser les relations individuelles avec les salariés et d'anticiper les évolutions de l'organisation de l'entreprise.



PROGRAMME

1. La rédaction du contrat de travail

- La notion de contrat de travail
- Les diverses formes de contrat de travail
- Les clauses obligatoires du contrat
- L'information obligatoire du salarié
- La protection de l'entreprise (Mobilité - Exclusivité - Concurrence)

2. La modification du contrat de travail

- Les principes généraux : éléments du contrat et conditions de travail
- Modification de la rémunération
- Mobilité géographique
- Durée du travail
- Mise à disposition
- Procédure de modification
- Le refus du salarié



INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LE STATUT SOCIAL DES DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉ

choix stratégique pour le dirigeant



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le dirigeant d'une société est garant du statut social de ses salariés. Il doit également réfléchir à son propre statut social dont les composantes sont multiples et les implications juridiques et financières importantes. La forme de la société qu'il dirige, la composition du capital et l'organisation de l'entreprise et du groupe ont des incidences sur sa protection sociale et celle de sa famille.

L'objectif de la formation est d'analyser les principales hypothèses et difficultés rencontrées afin d'anticiper les choix à réaliser en amont de la création et de l'éventuelle cession de l'entreprise.



PROGRAMME

1. Distinguer le contrat de travail et le mandat social

2. Le dirigeant et son contrat

- Cumuler un mandat social et un contrat de travail
- Séparer le mandat social et le contrat de travail
- Gérer le cumul mandat – contrat
- Appliquer le cumul mandat – contrat
- Eviter le cumul mandat – contrat

3. Les dirigeants et l'assurance chômage

4. Les dirigeants et la sécurité sociale

5. Les dirigeants et la protection sociale complémentaire



INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

préparer, organiser et contrôler toutes les étapes des élections



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objet d'analyser en détail les règles de mise en place des institutions représentatives du personnel : le comité social et économique.
Outil de gestion des relations collectives, cette formation permet d'organiser de manière sécurisée la création et le renouvellement d'institutions importantes de la vie sociale des entreprises.



PROGRAMME

- Le comité social et économique : introduction
- L'effectif
- Le périmètre d'organisation des élections
- L'électorat et l'éligibilité
- La préparation des élections
- Membres et collèges électoraux
- La représentation équilibrée des femmes et des hommes
- Les listes
- L'organisation matérielle des élections
- Le contrôle des élections
- Le déroulement des élections
- Le vote électronique
- L'attribution des sièges et la désignation des élus
- La fin des élections



INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



LES INCIDENTS DE LA RELATION DE TRAVAIL

relation salarié et employeur



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La relation de travail peut durer très longtemps et connaître divers incidents mettant en cause le pouvoir de direction de l'employeur, l'organisation de l'entreprise et la pérennité de la relation.

La formation a pour objet d'analyser les principaux incidents pouvant survenir dans la relation individuelle entre l'employeur et le salarié afin d'en anticiper les difficultés et les risques et sécuriser l'entreprise.



PROGRAMME

1. La santé du salarié

- Les notions d'inaptitude, incapacité, invalidité
- La procédure de constatation de l'inaptitude
- Les suites d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude
- Les obligations de reclassement de l'employeur
- Le licenciement pour inaptitude

2. Le droit disciplinaire

- Le cadre général
- Deux notions centrales (La faute - La sanction disciplinaire)
- Les procédures disciplinaires (L'avertissement - Les mises à pied disciplinaire et conservatoire - La rétrogradation / mutation disciplinaire - Le licenciement pour faute)



INFOS



Public concerné

DRH, RRH, Responsables fiscaux, comptables ou financiers, collaborateurs, experts-comptables, juristes, avocats
Prérequis : connaissances de base en droit social



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Méthode participative, réponse à toutes les questions relatives aux thèmes traités, mise en perspective, cas concrets
À l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



Marc TURQUAND D'AUZAY



Gestion

du patrimoine

LA LOCATION MEUBLÉE

régime général

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les régimes fiscaux de la location meublée (LMNP, LMP) - Distinguer les situations d'application des prélèvements sociaux ou des charges sociales - Évaluer l'intérêt financier du choix de la location meublée - Utiliser la location meublée dans une stratégie patrimoniale.

PROGRAMME

Panorama des locations meublées à usage d'habitation

Distinction selon la nature de l'activité (meublé, meublé de tourisme classé et non classé, chambres d'hôtes, activité para-hôtelière, activité de location de mobil-home) / Exploitation en directe ou déléguée / Détention directe ou sous couvert d'une société

Le régime fiscal de la location meublée

Les cas d'exonération / Le régime du micro-BIC (exclusions, abattements, ...) / Le régime réel / Incidence de l'application des règles de la comptabilité commerciale / L'amortissement (assiette, durée, ...) / Les travaux

Le loueur en meublé professionnel

Définition du loueur en meublé professionnel / Sort fiscal du déficit / Imposition des plus ou moins-values de cession

Le loueur en meublé non professionnel

Définition du loueur en meublé non professionnel / Analyse des critères fiscaux / Sort fiscal du déficit / Le régime des plus ou moins-values de cession / Conséquences du changement de statut LMP/LMNP

Le régime social des loueurs en meublé

Les critères d'affiliation au régime de Sécurité sociale des indépendants / Les conditions de l'option au régime général de Sécurité sociale

Le régime Censi-Bouvard

Champ d'application / Les contraintes encadrant le régime / Modalités d'application de la réduction d'impôt / Conséquence sur le régime fiscal du bailleur en cours du dispositif et à l'issue

TVA et autres impositions

Locations assujetties à la TVA / Conséquences et avantages à l'acquisition, crédit de TVA / Précautions à prendre au terme de la location (vente, reprise pour soi-même) / La contribution foncière des entreprises

Les obligations déclaratives

Les démarches préalables au démarrage de l'activité / La déclaration fiscale du résultat

Stratégie patrimoniale et location meublée

La phase d'acquisition / La phase de rente / Étude d'un cas pratique

INFOS



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Conseillers gestion privée
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Connaître les règles de l'impôt sur le revenu.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD



LA LOCATION MEUBLÉE : APPROFONDISSEMENT

stratégie patrimoniale

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maitriser l'utilisation de la SARL de famille - Maîtriser les conséquences du démembrement de propriété - Savoir anticiper les conséquences du décès - Identifier les situations d'affiliation obligatoire à un régime de sécurité sociale - Savoir traiter les situations complexes

PROGRAMME

Le couple et la location meublée

Impact du régime matrimonial / Choix de l'exploitant

Statut social du loueur en meublé

Règles d'affiliation pour les exploitants en nom propre / Règles d'affiliation des gérants et associés (SARL, SNC) / Coût du frottement social

L'utilisation de la SARL de famille

Pourquoi choisir la SARL de famille ? (avantages / inconvénients) / Tout ce qu'il faut savoir sur la SARL "de famille" (statuts, gérant, option IR, résultat, plus-value, règles juridiques contraignantes, ...) / Les alternatives à la SARL "de famille »

Le démembrement de propriété et la location meublée

Le démembrement porte sur l'immeuble / Le démembrement porte sur des parts sociales

La transmission et la location meublée

Conséquences du décès / Pacte Dutreil et location meublée

Traitement des situations complexes diverses

Location meublée et occupation privative / Passer de la location nue à la location meublée / Le changement d'usage (résidence principale vers meublé de tourisme) / IFI et autres impositions (CEE) / Régime de la para-hôtellerie (Traitement fiscal des revenus et des plus-values, Application du régime de TVA) / Activité professionnelle indépendante et location meublée / Activités indépendantes et location meublée (le risque d'incompatibilité, l'appréciation des seuils et limites)

INFOS



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Ingénieurs patrimoniaux
Conseillers gestion privée



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Connaître les bases fiscales de la location meublée.
Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD



LA SCI : OUTIL DE GESTION PATRIMONIALE

mise en place de la SCI



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Assimiler les données juridiques et fiscales qui conditionnent la mise en place de la société civile / Comprendre pourquoi, en fonction des objectifs patrimoniaux, certaines options exprimées dans les clauses statutaires doivent être privilégiées / Connaître les avantages et les limites de l'utilisation de la société civile pour isoler, protéger, gérer, vendre et transmettre son patrimoine.



PROGRAMME

La SCI : pour quoi faire ?

Acquérir un patrimoine immobilier / Organiser, gérer et céder son patrimoine / Restructurer son patrimoine / Favoriser la transmission par donation / Préparer la transmission par succession

La SCI : comment faire ?

L'importance des clauses statutaires (Les exigences de la loi - La liberté contractuelle et l'adaptation des statuts aux objectifs patrimoniaux) / L'objet social / Droits et pouvoirs du gérant / Droits et pouvoirs des associés / Conséquences patrimoniales de l'affectation des résultats / Le contrôle du capital / Financement et garanties

Quelle fiscalité ?

Fiscalité de la SCI à l'IR et de ses associés (Fiscalité des apports - Imposition du résultat et obligations déclaratives - Fiscalité de la cession (parts ou immeuble) - Importance de la jurisprudence Quemener) / Fiscalité de la SCI à l'IS et de ses associés (Fiscalité des apports / Imposition du résultat et obligations déclaratives / Fiscalité de la cession (parts ou immeuble) / Tableau comparatif IR/IS / Obligations comptables de la SCI

SCI et démembrement des parts sociales

Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire / La fiscalité des revenus et des cessions / L'affectation comptable des bénéfices / Apport de l'immeuble à une SCI, suivi de la donation en nue-proprété des parts / Apport de la nue-proprété de l'immeuble à une SCI, puis donation de la pleine propriété des parts / Donation de la nue-proprété de l'immeuble, suivi de l'apport conjoint des droits démembrés à une SCI



INFOS



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Conseillers gestion privée
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD



LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

les données juridiques et fiscales qui régissent le démembrement

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Assimiler les données Juridiques et fiscales qui régissent le démembrement - Comprendre les conséquences du démembrement subi ou voulu - Mesurer les avantages et les limites de l'utilisation du démembrement de propriété dans les schémas optimisés de transmission

PROGRAMME

Les notions fondamentales

Les origines du démembrement de propriété / Les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire / La durée du démembrement de propriété / La fin du démembrement de propriété

L'évaluation de l'usufruit

Évaluation fiscale / Évaluation économique

Le régime spécifique du quasi-usufruit

Principes et origines / Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire / Régime fiscal

Le démembrement de propriété sur des biens immobiliers

Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire / La fiscalité des revenus et des cessions / L'IFI en situation de démembrement

Le démembrement de propriété sur des droits sociaux

Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire / La fiscalité des revenus et des cessions / Le démembrement de propriété sur un portefeuille de valeurs mobilières / Droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire / La fiscalité des revenus et des cessions

Le démembrement de propriété et les contrats d'assurance-vie

La souscription démembrée / La clause bénéficiaire démembrée / Le traitement fiscal du démembrement

Panorama des stratégies ayant recours au démembrement

Les limites de l'abus de droit / La donation démembrée / La cession démembrée / La donation avant cession

INFOS



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine
Conseillers gestion privée



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD



LES REVENUS FONCIERS

maîtriser les composantes des revenus fonciers

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser la détermination du résultat foncier - Mesurer l'incidence fiscale d'un bénéfice ou d'un déficit foncier - Savoir gérer les situations complexes (démembrement, non résident, revenus perçus hors de France...) - Connaître les principaux leviers de défiscalisation.

PROGRAMME

Champ d'application des revenus fonciers

Quelles locations ?
Quand déclarer (VEFA, travaux avant location, ...) ?
Périodicité des revenus

Les régimes d'imposition

Le régime micro-foncier
Le régime réel
Maîtriser le délai d'option pour le régime réel

La détermination du résultat (régime réel)

Recettes imposables
Charges déductibles
Zoom sur les travaux déductibles
Zoom sur la déduction des intérêts d'emprunt

Traitement fiscal du revenu foncier

Imposition du bénéfice
Règles d'imputation et de report du déficit foncier
Majoration temporaire de la limite d'imputation
Traitement du déficit en cas de changement de situation de famille (Décès, divorce...)

Remise en cause de l'imputation du déficit

Situations complexes

Démembrement : Détention directe / parts de SCI
Cession temporaire d'usufruit
Vente en l'état futur de rénovation (VEFR)
Revenus fonciers perçus à l'étranger
Revenu foncier des non-résidents

Réduire l'impact fiscal des revenus fonciers

Travaux dans l'ancien
Acquisition démembrée

INFOS



Public concerné

Chargés de clientèle des particuliers
Responsables fiscaux, comptables ou financiers
Collaborateurs, Experts-comptables
Avocats, Commissaires aux comptes



Période

Formation proposée toute l'année.



Durée

La formation se déroule sur une journée.



Pré-requis

Aucun pré-requis pour le public visé ci-dessus.



Méthode pédagogique

Animation et réponses aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.
Support de formation.



Animateur(s)



David ECOCHARD



Les avocats et juristes



Maryse
BADEL
Avocat associée
Juridique



Laurence
BRETTE
Avocat associée
Fiscal



Elodie
BADOIL
Avocat
Fiscal



Leslie
DESSERTINE
Juriste



Luc
GIL
Avocat associé
Fiscal



Christophe
LALLEMAND
Avocat
Fiscal



Bénédicte
MACCOTTA
Juriste



Anne-Laure
RIVAT
Avocat
Juridique



Didier
THEROND
Avocat
Fiscal



Huguette
LIMA



Agnès
GILLARDIN



Ambre-Clémentine
COLLIAT

Les responsables formation

Assistante

Notre équipe

Siège social LYON
17 Quai Joseph Gillet
69004 LYON
Tel : 04 69 73 10 70



LAWREA SUD-OUEST
48, avenue Foch
64200 BIARRITZ
Tel : 05 54 03 03 50



LAWREA SUD-EST
6A Passage de l'Oratoire
84000 AVIGNON



LAWREA ALPES
88 avenue d'Aix-Les-Bains
74600 ANNECY-SEYNOD



www.lawrea-avocats.com

formation@lawrea-avocats.com

Qualiopi
processus certifié 
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie :
Actions de Formation